

**Procès-verbal de la troisième séance du Comité d'Accompagnement
du Pacte pour un enseignement d'excellence**

27 avril 2015

Présidé par

Mme Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Présents

M. Frédéric DELCOR, Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-
Bruxelles (MFWB) ;

Mme Laurence WEERTS, cabinet de la Ministre ;

M. Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la
Recherche scientifique (AGERS) ;

M. Philippe MAYSTADT, Président du Groupe de travail 1;

M. Didier VIVIERS, Président du Groupe de travail 2 ;

Pr. Marc DEMEUSE, UMons ;

Pr. Marc ROMAINVILLE, UNamur ;

Mme Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique
(FédESuC) ;

M. Denis DUFRANE, Directeur- Président de la Haute École en HAINAUT (HEH) ;

M. Raymond VANDEUREN, Administrateur délégué de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés
Indépendants (FELSI) ;

M. Etienne MICHEL, Secrétaire général du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) ;

M. Marc MANSIS, Secrétaire général de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) -
Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre (APPEL) ;

Mme Masanka TSHIMANGA, Présidente communautaire de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de
Belgique (CGSLB) - Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP-enseignement) ;

M. Eugène ERNST, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

Mme Laurence MAHIEUX, représentante de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC- Enseignement) ;

M. Pascal CHARDOME, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) -
Centrale Générale des Services Publics (CGSP-enseignement) ;

Mme Isabelle MICHEL, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Joan LISMONT, Président communautaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) - Syndicat de l'Enseignement Libre (SEL – SETCA) ;

M. Bernard HUBIEN, Secrétaire général de l'Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) ;

Mme Myriam GERARD, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) ;

Mme Sophie VASSEN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises à profit social (UNIPSO) ;

M. Bernard JOCKIN, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire de la Commission Emploi – Formation – Education ;

Mme Frédérique MAWET, Secrétaire générale de Changements pour l'Égalité (Cgé) ;

M. Bernard DE VOS, Délégué général aux Droits de l'enfant ;

Mme Delphine CHABBERT, Directrice de la Ligue des familles ;

Mme Françoise PISSART, directrice de la Fondation Roi Baudouin ;

M. Geoffroy LIBERTIAUX, AGE.

Représentés

M. Xavier PRATS MONNE, représentant de l'Union Européenne, Directeur général de la DG Education et Culture, représenté par M. Michel TEUTSCH et Mme Patricia DE SMET ;

M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Annick BRATUN ;

M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représenté par Mme Pascale GENOT ;

Mme Isabelle SIMONIS, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par M. Fabian MARTIN ;

M. Paul MAGNETTE, Ministre-Président de la Région wallonne, représenté par Mme Marie-Julie BAEKEN ;

M. Didier GOSUIN, Ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de la Formation professionnelle à la Commission communautaire française (CoCoF), représenté par M. Donat CARLIER ;

M. Yves POULLET, Recteur de l'Université de Namur (UNamur), représenté par Mme Evelyne CHARLIER ;

M. Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis (USaintLouis), représenté par M. Frédéric NILS ;

M. Vincent BLONDEL, Recteur de l'Université Catholique de Louvain (UCL), représenté par M. Philippe PARMENTIER ;

M. Albert CORHAY, Recteur de l'Université de Liège (ULg), représenté par Mme Dominique LAFONTAINE ;

M. Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), représenté par M. Pol SOUDAN ;

M. Olivier WILLOCX, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB), représenté par M. Xavier DEHAN ;

M. Marc BECKER, Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW), Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), représenté par M. Roméo MATSAS ;

Excusés

M. Andreas SCHLEICHER, représentant de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Director Education and Skills ;

Mme Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne ;

M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ;

M. Didier LETURCQ, Directeur général adjoint (MFWB-AGERS) du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;

M. Calogero CONTI, Recteur de l'Université de Mons (UMons) ;

M. Toni BASTIANELLI, Président de la Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale (ARES) ;

M. Philippe VAN MUYLDER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Philippe VANDENABEELE, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Secrétaire régional bruxellois de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) ;

M. Michel MICHIELS, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) ;

M. Eric THIRY, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM) ;

Mme Fanny CONSTANT, Secrétaire générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) ;

Mme Geneviève BOSSU, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union des Classes Moyennes (UCM) ;

M. Vincent REUTER, Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Union Wallonne des Entreprises (UWE) ;

Mme Joëlle LACROIX, Secrétaire générale de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 16 mars.
- Présentation des rapports intermédiaires des GT et discussion.

Au vu du timing et de l'ODJ serrés, M. DELCOR introduit la séance en l'absence de la Ministre.

Approbation du PV de la séance du 16 mars.

Mme MAHIEUX relève qu'en p. 7 ne figure pas son intervention par laquelle elle demandait l'accès au cahier des charges du consultant du GT1 (McKinsey) et souhaite que cette demande y figure.

M. DELCOR répond que l'intégration dans le PV sera faite.

Il n'y pas d'autre amendement : le PV est donc adopté.

Présentation des rapports intermédiaires des GT.

M. DELCOR remercie d'ores et déjà les membres des GT, leur Président et académique de référence, pour le travail mené et la réalisation des rapports intermédiaires.

Il relève que chaque GT a suivi une méthodologie propre. Une présentation va être faite de l'état d'avancement des travaux dans les deux GT, laquelle sera suivie d'une première discussion.

M. DELCOR demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour en tant que tel.

M. MATSAS souhaite que soit clarifié ce qui est attendu des membres du Comité d'accompagnement (CDA) lors de cette séance.

M. DELCOR répond que la phase du jour est intermédiaire, qu'il ne s'agit pas pour les membres du CDA d'adopter le rapport mais de formuler des observations et des points d'attention qui seront entendus par les Présidents et académiques de référence des deux GT et transmis au Groupe central (GC), lequel pourra les intégrer, le cas échéant.

Rapport du GT1.

M. DEMEUSE prend la parole pour présenter l'état d'avancement des travaux du GT1.

Il donne des explications sur la méthodologie suivie, le lexique utilisé, le rapport en tant que tel, sa structure et la base de données, en phase de constitution.

La rédaction du rapport a été réalisée sur base des contributions des membres du GT1 et après discussions au sein du groupe. Il précise que Le lexique devrait être harmonisé avec celui du GT2.

M. DEMEUSE explique qu'au final le rapport présentera 24 fiches destinées à poser des balises utiles pour les 4GT suivants.

M. DEMEUSE évoque la difficulté qu'il y aura à couvrir certaines dimensions du cahier des charges, dans la mesure où, pour certaines thématiques, les sources abondent mais pas du tout pour d'autres.

Il cite l'exemple de l'éducation civique ou de la gratuité scolaire qui impliqueront de s'appuyer sur des documents limités. Il mentionne également le défi que constituera l'élaboration des aspects véritablement diagnostiques. Par exemple, les situations d'inégalités de notre système scolaire, attribuables tant à des facteurs exogènes qu'endogènes, dans des proportions qu'il conviendra d'arbitrer.

À ce stade, le GT1 a privilégié certains sujets clé. Deux fiches sont actuellement relativement abouties. Il faudra accroître le rythme de production.

La constitution d'une base de données a mobilisé beaucoup d'énergie. Elle constitue une œuvre utile. Les ressources abondent mais sont trop éparpillées et les solutions techniques ne sont pas optimales. Un travail important d'indexation des fiches demeure ainsi que de sélection des documents, ceux-ci n'ayant pas tous le même statut.

Questions/commentaires.

Mme Isabelle MICHEL souhaite connaître les délais endéans lesquels il est encore possible de faire parvenir des contributions au GT.

M. DEMEUSE répond e que l'idée est d'intégrer autant que possible les contributions, d'ici le rapport final. Il rappelle cependant qu'il s'agit de réaliser un état des lieux et, qu'à cette fin, il attend des contributions synthétiques, bien documentées et recommande d'éviter l'envoi de doléances.

M. MAYSTADT précise que le 2 juin constitue l'extrême limite pour l'envoi des contributions.

M. DELCOR ajoute que l'idéal serait que les dernières contributions arrivent la première semaine de mai, pour laisser le temps aux rédacteurs d'intégrer ces apports.

Mme MAWET souhaite que soit rappelée la portée exacte de la mission confiée au consultant McKinsey.

M. DELCOR répond que cela a déjà été évoqué. Il précise qu'il s'agit, globalement, d'établir des éléments de diagnostic par rapport au système scolaire, en descendant le plus possible jusqu'au niveau des écoles, en opérant des corrélations avec des éléments de gouvernance et de pratiques pédagogiques. Il rappelle que les travaux de ce consultant sont articulés avec ceux du GT1, pour éviter les doublons, et que la contribution de McKinsey sera, comme les autres, discutée par membres du GT1.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET arrive en séance. Elle s'excuse de son retard et remercie les intervenants pour le travail réalisé.

M. HUBIEN souhaite savoir si la base de données constituée dans le cadre du GT1 sera pérenne et comment sont sélectionnées les contributions qui y sont répertoriées.

M. DEMEUSE répond que cette base de données n'est actuellement accessible qu'aux seuls membres du GT1 et qu'il n'y a, à ce stade, aucune sélection des ressources enregistrées, seulement une organisation logique de celles-ci. Ce n'est qu'en phase de rédaction que la sélection s'opérera en fonction de leur pertinence et crédibilité.

M. DELCOR ajoute que la base de données est constituée en vue de servir aux quatre GT de la phase 3.

M. PARMENTIER remercie les intervenants et apprécie le fait qu'il y ait une pluralité des sources en ligne, se dit heureux d'y voir de nombreuses recherches universitaires. Concernant les diagnostics à poser, phase la plus sensible, il s'interroge : qui les validera et quand ? Il s'agira d'un exercice difficile car, en la matière, la neutralité est assez inaccessible.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique que les rapports finaux des GT1 et GT2 seront envoyés au Groupe central et ensuite au Comité d'accompagnement avant que le Gouvernement arrête les objectifs et options. Cela constituera le lancement des quatre autres GT dès septembre.

M. HUBIN revient sur la question de M. HUBIEN : il conviendrait de conférer un caractère pérenne à la base de données constituée dans le cadre du GT1. La structuration existe désormais. En continuant à l'alimenter, on disposerait d'un état des lieux évolutif.

Mme MILQUET rejoint ce point de vue. Elle ajoute qu'il conviendra de combler progressivement le déficit en sources disponibles dans certains domaines.

Mme GERARD remercie les intervenants pour le travail réalisé. Elle revient par ailleurs sur un point qu'elle a déjà évoqué lors de la réunion du 16 mars. Celui de l'équité du système et, dans cette perspective, celui du nécessaire diagnostic de la pédagogie par compétences. Elle souligne que cette approche pédagogique est actuellement remise en cause au Canada et aux USA. Elle rappelle que cette approche a démarré dans l'enseignement professionnel et a ensuite gagné tout le champ de l'éducation. Elle se demande si, à l'heure des grands changements qui guettent le monde professionnel, il n'est pas temps de faire évoluer ces conceptions pédagogiques. Elle fait référence aux travaux du CEF et au concept intéressant de « Bildung ». Elle se demande donc à la fois si cet apport sera intégré et de quoi exactement il est prévu de faire le diagnostic.

M. DEMEUSE répond que le GT2 est peut-être plus à même de réfléchir à cette problématique. Il rappelle que l'enjeu du GT1 est de faire le diagnostic de la situation actuelle, en l'état. Il ne s'agit pas de viser l'exhaustivité.

M. DELCOR répond qu'en effet, cette question est plus de l'ordre du GT2, qui aborde cette problématique.

M. MICHEL relève qu'il trouve la question posée par Mme GERARD pertinente et, qu'au regard de ces préoccupations, le réseau libre a déjà réécrit certains programmes.

M. MATSAS interroge la logique de la fiche 1.3. Il se demande quelle est l'utilisation de cette fiche, ce que l'on cherche.

M. DEMEUSE répond qu'il s'agit de faire un état de la question du curriculum des élèves. Il explique que notre système très libre - par exemple, le fait que des évaluations locales, propres aux différents réseaux, soient organisées - engendre des difficultés particulières dans le parcours des élèves. Il s'agit donc d'interroger le système, de voir ce qu'il conviendrait de faire évoluer, le cas échéant.

M. MATSAS demande s'il est possible d'ajouter des thématiques en dehors des 24 fiches actuellement prévues.

M. DEMEUSE répond que le GC a identifié les thèmes des 24 fiches dans le cadre du cahier des charges.

M. MAYSTADT relève que, pour certaines questions complexes, comme celle par exemple de l'équité, il est malaisé de respecter le format de deux pages par fiches et que, dès lors, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une certaine souplesse en la matière.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET répond qu'une certaine latitude existe et qu'il est tout à fait pensable que soit produit un rapport de 60 ou 70 pages, au besoin. C'est bien la qualité du rapport et son intérêt qui doivent primer.

Rapport du GT2.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET prend la parole pour remercier les auteurs du rapport du GT2 qu'elle trouve passionnant.

M. VIVIERS remercie vivement M. ROMAINVILLE et Mme Karine DEJEAN pour le travail d'envergure déjà réalisé pour la synthèse intermédiaire du GT2, ainsi que, collectivement, l'ensemble des membres du GT2 : il constate une volonté de chacun d'aboutir dans un contexte pas nécessairement facile. M. VIVIERS est conscient des frustrations qui pourraient résulter du caractère forcément limité de la synthèse présente et de celle à venir, au regard du côté presque infini des réflexions pouvant résulter de la prospective attendue. Mais il rappelle le cadre : produire un rapport de 50 pages d'analyse prospective qui pourra baliser le travail des 4GT à venir. Il souligne que la synthèse soumise au CDA ne comporte pas encore la discussion en lien avec le chapitre 8. Après quoi d'ailleurs, il conviendra de revoir l'ensemble du rapport. Il faudra aussi intégrer les annexes, à savoir les diverses contributions reçues. Il énonce le principe méthodologique ayant présidé à la rédaction de ce rapport : créer une synthèse cohérente, sans être nécessairement unanime. Une cohérence assurée par la création d'une matrice composée de 8 thèmes transversaux rendant compte d'une majorité des thématiques du cahier des charges et permettant d'organiser clairement le travail. M. VIVIERS souligne le fort engagement des membres du GT qui s'est traduit par la tenue de 18 heures de réunion au total.

M. VIVIERS relève ensuite les principales tendances qui peuvent être dégagées du rapport. On y trouve un côté visionnaire mais beaucoup de réalisme également, parce que le GT2 est essentiellement composé d'acteurs de terrain. La vision y est créée à partir de l'existant, avec parfois une certaine audace, « mais sans froisser » ; Il s'agit d'une synthèse de propositions de pistes cohérentes.

Cette synthèse est non exhaustive. Elle ne lisse pas les aspérités. Elle fait apparaître les zones de dissensus, même s'il ressort qu'en la matière, l'exercice n'est pas toujours aisé et demandera encore des clarifications, pour que les dissensus soient exprimés de façon précise.

M. ROMAINVILLE présente la structure générale du rapport et quelques points émergents, en insistant sur le fait que sa présentation sera forcément réductrice par rapport à la complexité du rapport écrit.

Mme la Ministre de l'éducation Joëlle MILQUET remercie MM. VIVIERS et ROMAINVILLE pour leurs explications intéressantes.

Questions/commentaires.

M. ERNST insiste sur le fait que les rapports ne peuvent se contenter de faire état du plus petit commun dénominateur des membres des GT. Ils doivent parvenir à créer un consensus fort, et, pour cela, il faut que tous se retrouvent dans le diagnostic posé par le GT1. De plus, il faudra que certains éléments du GT1 soient mis en lien avec le GT2.

Mme BRATUN déplore le fait que, dans le rapport du GT2, on voit peu apparaître l'enseignement fondamental. Elle trouve que ce rapport est surtout parlant pour un professeur du secondaire mais qu'il n'est toujours rapportable au fondamental, où, pourtant, commencent les inégalités.

M. VIVIERS répond que, lors de la dernière discussion du GT2, il a été décidé de gommer provisoirement la dimension des âges, mais que, lorsqu'il aura été discuté des parcours, cette dimension sera prise en compte et réinjectée dans le rapport. Concernant le côté consensuel des rapports, M. VIVIERS explique n'avoir pas le sentiment qu'il s'agisse d'un objectif du cahier des charges. Il s'agit de produire un matériau dont peuvent s'emparer le GC et le CDA.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET confirme que le consensus n'est pas une fin en soi, il s'agit de mettre toutes idées sur table.

M. ERNST précise que les zones de dissensus doivent précisément apparaître pour que tous les points de vue se sentent respectés et pris en compte.

Mme GERARD s'étonne que les travaux de Bernard STIEGLER ne soient pas pris en compte dans le rapport du GT2. Or, cet auteur réalise selon elle des travaux pointus, étudiant par ex. la sollicitation excessive des écrans vidéos dont sont parfois victimes les jeunes enfants, ce qui peut impacter leur apprentissage.

M. ROMAINVILLE convient que ces travaux pourraient en effet être ajoutés aux contributions.

M. PARMENTIER soulève deux questions. Tout d'abord le fait qu'il considère que la compétence à l'orientation des élèves n'est peut-être pas encore suffisamment prise en compte dans le secondaire. D'autre part, que la lutte contre les inégalités sociales à l'école doit légitimement être une préoccupation absolue, mais que, dans une logique d'excellence, il ne faut pas négliger les élèves très performants qui, dans notre système, s'ennuient parfois.

M. VIVIERS répond que la discussion sur l'orientation viendra naturellement lorsque sera abordée en GT2 la discussion sur le chapitre 8. La discussion sur le tronc commun sera aussi abordée à cette occasion. De ces échanges, il résultera l'obligation de relire la cohérence des 7 chapitres précédents.

M. MICHEL remercie pour la présentation des rapports. Il poursuit en disant que l'absence d'exhaustivité est assumée. Mais il déplore que, dans aucun des deux groupes, l'évolution des conditions d'enseignement n'ait été analysée. Il pense par exemple à la transformation des familles, à l'évolution du rapport des jeunes à l'autorité ou à la transmission, éléments qu'il conviendrait d'approfondir dans le GT2. Par ailleurs, M. MICHEL rejoint la remarque formulée sur la question des âges, absente à ce stade du rapport du GT2. Il confirme que cette dimension est importante, parce que l'âge des élèves suppose des façons d'enseigner différentes. Il faut penser la gradation de la complexité des enseignements et l'articulation entre les savoirs de base et les savoirs plus

complexes. Il se rend compte qu'une première lecture du rapport du GT2 peut laisser transparaître une prédilection pour les savoirs complexes. Mais il est un fait que, pour cela, il faut des bases élémentaires solides. M. MICHEL revient sur ces éléments car, dans le Contrat pour l'école, on insiste sur l'importance d'un recentrage sur les savoirs de base. Il y a encore un point d'équilibre à trouver en la matière, selon lui.

Mme CHABBERT remercie les orateurs pour leur exposé. En s'adressant à M. VIVIERS, elle relève que la ligue des familles peut aider à penser l'école du 21^{me} s. « out of the box », singulièrement dans un domaine comme celui de la transformation des familles, que l'école ne peut ignorer. Elle insiste sur l'importance d'une approche globale pour imaginer l'école du futur. Il faut, dit-elle, considérer les enfants et les parents comme des partenaires, leur attribuer une juste place tenant compte de leurs besoins et repenser la question des rythmes scolaires. C'est toute la question de l'extra-scolaire, assez absent selon elle des deux GT. Quelles sont les garanties que ces dimensions soient intégrées ?

M. VIVIERS relève deux éléments dans cette question : l'insertion des familles qui est d'ores et déjà abordée dans plusieurs points (notamment dans le chapitre 7, « Inégalités sociales et culturelles face à l'école »). Par contre, la question des rythmes est en effet non traitée à ce stade, mais sera intégrée au chapitre sur les parcours des élèves. La structure du rapport permettra l'inclusion de la remarque de Mme CHABBERT.

M. MATSAS souhaite savoir si le GT2 envisage une hiérarchie entre les 8 chapitres. Il demande également pourquoi il a été décidé de scinder les chapitres 4, 5 et 6, qui à plusieurs moments se recourent. Enfin, il s'interroge sur certaines considérations portant sur la société : p. 23, par exemple, l'affirmation selon laquelle la société actuelle est marquée par l'individualisme, avec une tendance à la soustraction à la loi. Comment cela est-il appuyé ? Ces considérations traduisent selon lui une certaine conception de l'enfant qui pourrait impacter l'analyse.

M. VIVIERS répond que, concernant le point précis de l'individualisme, il suit le cahier des charges, ce dernier n'ayant nullement été remis en cause par le GT2. Il rappelle que ce groupe de travail a été élargi à des personnalités comme le sociologue Dirk JACOBS ou le politologue et philosophe Vincent de COOREBYTER et que le GT2 est également enrichi d'expertises proches du milieu de l'entreprise ou de milieux associatifs qui, stricto sensu, ne font pas partie des « acteurs ». Il faut donc nuancer le caractère exagérément centré du GT2. La question de la gestion de l'individualisme a par contre constitué un élément de discussion dans le groupe. Sur le point de la dissociation en chapitres, M. VIVIERS reconnaît qu'en effet, des points qui se rejoignent, par exemple la citoyenneté et les inégalités, sont en effet abordés plusieurs fois. Mais il s'agit d'être pratique et il est parfois profitable d'aborder plusieurs fois des thèmes convergents sous des angles différents. Il est clair que les thèmes transversaux ne sont pas étanches.

Mme PISSART reconnaît que sa lecture fut rapide mais si elle ne peut que se réjouir de la forte présence de la thématique des inégalités, elle s'étonne de ne pas voir cité le mot « pauvreté » en tant que tel. Or, rappelle-t-elle, la pauvreté touche un enfant sur 4 en Wallonie et 40% des enfants à Bruxelles. Elle souhaite que les travaux de l'Iweps en la matière soient intégrés. Par ailleurs, elle relève une autre absence, celle de la question du genre, élément à prendre en compte quand on songe au futur des élèves. On sait par exemple que, dans les milieux défavorisés, les filles réussissent mieux mais utilisent moins leur diplôme que les garçons.

M. NILS relève que, dans le rapport du GT2, concernant l'ouverture au monde du travail, le terme « adaptabilité » a été délaissé et remplacé par l'idée de « découverte des métiers ». Il est bien conscient que le concept d'adaptabilité est sensible mais il souligne qu'il constitue un concept sur lequel de nombreuses recherches ont été menées, contrairement aux termes choisis qui peuvent apparaître comme « ringards ».

M. VIVIERS explique que, dans son esprit, c'était bien l'acception positive du terme « d'adaptabilité » qui était entendue mais que la dimension de « malléabilité » semble avoir primé (et fait peur) à certains membres du GT2. Il ajoute qu'à entendre le professeur NILS, l'on pourrait revenir là-dessus dans le cadre du GT2, avec du texte scientifique en appui.

M. DEHAN relève non sans humour qu'il trouverait préférable d'éviter le terme de « 4me dimension » lorsqu'on parle de découverte du monde professionnel. Il ajoute qu'une note de l'Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB) transmise au GT2 devrait également l'être au GT1.

M. CHARDOME dit avoir bien compris que les deux rapports sont censés constituer une base de travail pour les 4GT à venir. D'où l'importance qu'il y ait cohérence entre les deux rapports. Il convient de clarifier ce que les 4GT de la phase 3 devront faire de ces rapports.

Mme la Ministre de l'éducation Joëlle MILQUET explique que le délai d'ici la rentrée de septembre permettra de disposer de cahiers des charges très clairs sur ce qu'on attendra des acteurs, contenus, priorités et, par ailleurs, d'ici fin juin, les éventuels aspects d'investigation à poursuivre – au-delà des rapports finaux des GT1 et GT2 - seront pointés. La pérennité des GT1 et GT2 permettrait des échanges entre les GT3 à 6 et ces derniers, au besoin une clarification des idées de ces mêmes GT exprimées dans leurs rapports et, en quelque sorte, un « monitoring » des GT3 à 6 par les GT1 et 2.

Mme GERARD revient sur la question de M. PARMENTIER, celle de l'articulation entre la lutte contre les inégalités et les objectifs du PEE et, en particulier la place des élèves très performants dans l'enseignement. Elle cite les initiatives d'Emile CREUSE, fervent défenseur de l'égalité à l'école, dans le collège duquel, les meilleurs élèves étaient encouragés à donner cours aux plus faibles, ce qui permettait de donner une place aux meilleurs et aux faibles de se perfectionner.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET remercie l'assemblée pour ces contributions et débats. La séance du 04 mai sera consacrée à la poursuite de la discussion sur la base de la note du GC qui synthétisera notamment les sujets devant être approfondis par les GT. La réunion pourra aussi porter sur des questions plus formelles, de méthodologie et de timing,

Mme MAWET désire savoir à qui envoyer les remarques éventuelles sur les rapports.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET explique que le plus simple est d'envoyer tous les commentaires à Mme WEERTS (laurence.weerts@gov.cfwb.be) qui centralisera et renverra vers les GT concernés.

M. PARMENTIER suppose qu'il ne faudra pas procéder à une validation de rapports lors de la séance suivante.

Mme la Ministre Joëlle MILQUET répond que ce ne sera effectivement pas le cas, mais plutôt l'occasion d'une « respiration » pour approfondir et procéder à une validation en juin.
